

## Modèle pour un accord de rupture conventionnelle

---

### Modèle pour un accord de rupture conventionnelle

entre

((SOCIÉTÉ)), employeur

et

((NOM)), employé

concernant la rupture d'un rapport de travail

1. Le rapport de travail régi par le contrat de travail du ((DATE)) sera rompu d'un commun accord à compter du ((DATE)).
2. Jusqu'au moment de la rupture du contrat, les parties s'acquitteront correctement de leurs obligations. Le salaire notamment, y compris la part du 13<sup>e</sup> mois de salaire et les frais forfaitaires convenus, continuera d'être payé.
3. En outre, ((SOCIÉTÉ)) versera à l'employé une indemnité de ((FRANCS)). Celle-ci est due à la date de rupture. Seront déduites de l'indemnité les cotisations légales d'assurance sociale.
4. Une éventuelle incapacité à l'égard du travail à fournir n'affectera pas la date de rupture ou les conditions convenues.
5. Jusqu'à la date de rupture du rapport de travail, l'employé bénéficie de ((NOMBRE)) de jours de congés payés. Sur ce nombre de congés payés, l'employé prendra ((NOMBRE)) jours. Les dates de prise de ces congés payés seront déterminées par le supérieur hiérarchique après accord avec l'employé. Les congés payés restants seront dus à la date de rupture.
6. A la date de signature du présent accord, le solde des heures supplémentaires de l'employé présente un crédit de ((NOMBRE)) d'heures. Celles-ci seront compensées par l'employé avant son départ. L'employé compensera également l'ensemble des heures supplémentaires éventuelles accumulées dans le cadre des horaires de travail flexibles avant la date de rupture. Toutes heures supplémentaires non récupérées par la responsabilité de l'employé seront déduites. Tout solde négatif dans le cadre des horaires de travail flexibles sera déduit du décompte final.
7. L'employé reconnaît que 30 jours après la date de rupture, il ne sera plus couvert en cas d'accident par l'assurance-accidents non professionnels.
8. Avec le règlement des montants mentionnés ci-dessus, l'achèvement des formalités de départ et la délivrance du certificat de travail, les parties déclarent que l'exécution du présent accord vaut solde de tous comptes.

((LIEU)) ((DATE))

L'employeur:

((SIGNATURE))

L'employé

((SIGNATURE))